

OBJET / GAIA

**Office de
Tourisme :
convention
d'objectifs
2021-2023**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
27 novembre 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 29
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq décembre, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au cinéma l'Aiglon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othateguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak :

Procuration / Ahalordea :

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint, rappelle que par délibération en date du 6 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs, entre la Commune et l'Office de Tourisme, pour une durée de trois ans de 2017 à 2019.

L'année 2020 étant une année électorale, cette convention a été prorogée, par délibération du 11 juin 2020, pour une durée d'un an afin de co-construire, après les élections, une stratégie 2021-2023 partagée par la nouvelle majorité.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Aussi il convient d'adopter une nouvelle convention triennale pour la période 2021-2023.

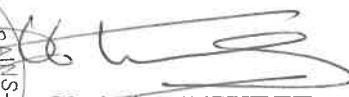
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs, entre la Commune et l'Office de Tourisme, pour une durée de trois ans, de 2021 à 2023, telle qu'annexée à la présente.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza